Les crédits

ble auprès des Canadiens et des Canadiennes des sommes d'argent assez substantielles qu'il désire dépenser.

Toutefois, les coutumes parlementaires et la réalité sont dans ce cas-ci bien opposées. En effet, de par sa majorité, le gouvernement contrôle et fait élire les présidents des comités, et ce sont eux qui convoquent les réunions des commissions parlementaires pour l'étude de ces prévisions.

• (1735)

Je dois dire que je suis extrêmement préoccupé et déçu de voir le peu d'intérêt que manifestent certains présidents de commissions parlementaires lors de l'étude des prévisions budgétaires de leur ministère, c'est-à-dire leur agence. J'ai des statistiques que je pourrais déposer ou faire parvenir à quiconque y serait intéressé sur l'assiduité, si on peut dire, ou la préoccupation qu'ont accordée les comités à cette pratique de revoir les dépenses. En effet, le Comité des comptes publics, celui que je préside avec beaucoup de plaisir, est le seul comité présidé par un député de l'opposition. Tous les autres comités sont habituellement présidés par un député du gouvernement, un député ministériel, comme on dit.

Or, si on regarde les statistiques de ces comités, ce n'est pas tellement sérieux. Il s'agit de ministères très importants tels que Affaires indiennes, Agriculture Canada, Finances, Forêts et Pêches, Santé nationale, Affaires sociales, Troisième âge, Statut de la femme et je peux continuer avec le ministère des Transports et même celui qui est responsable des langues officielles. Ces commissions parlementaires ont démontré très peu d'intérêt dans les prévisions budgétaires de leur ministère ou agence dans les années 1991–1992 et 1992–1993.

En ce qui a trait aux prévisions budgétaires de 1993-1994 par exemple, pour lesquelles on nous demande notre aval aujourd'hui, la situation n'est pas tellement reluisante. Le Comité permanent des finances, entre autres, comité important de la Chambre chargé d'étudier les crédits relatifs au ministère des Finances ainsi que ceux de Revenu Canada, Revenu national, représentant en tout probablement quelques milliards de dollars, n'a même pas daigné étudier cette question une seule fois. C'est triste de devoir dire cela.

Le Comité de l'énergie, des mines et des ressources et celui des transports—des comités tout de même très importants—ne se sont pas réunis non plus une seule fois pour l'étude des prévisions budgétaires. Je trouve que c'est une faille importante, dans le système parlementaire, d'imputabilité du gouvernement envers la Chambre des communes. Je regrette de le dire, mais c'est un peu «laxe» de la part des députés de critiquer le gouvernement si, d'une autre part, on n'a pas assuré une étude

sérieuse de ces prévisions budgétaires, de ces plans de dépenses.

Seuls les députés conservateurs en cette Chambre, aujourd'hui, sont assez suicidaires, si je peux employer ce terme-là, pour voter en faveur d'une motion—comme celle que nous avons devant nous—qui demande 161 milliards de dollars, sans avoir au préalable étudié sérieusement l'impact des plans de dépenses des gouvernements. C'est comme donner un chèque en blanc au gouvernement. Je ne suis pas prêt à faire cela, monsieur le Président, même si je suis dans l'opposition, je ne suis pas prêt à donner à l'exécutif d'un parti, le Parti conservateur au pouvoir actuellement, le chèque en blanc nécessaire pour dépenser 161 milliards de dollars, sans qu'il y ait eu un examen sérieux et sans qu'on se soit assuré qu'il y a une limpidité, une imputabilité dans le processus.

Je pense que j'ai des raisons sérieuses de tenir de tels propos. Par mon expérience parlementaire de l'année fiscale qui vient de se terminer, au niveau des comptes publics, j'ai vu que les arrangements fiscaux pour corporations étrangères ont coûté au Canada des centaines de millions de dollars en manque à gagner. Les taxes n'ont pas été payées, même si ces compagnies-là ont réalisé des profits importants. Elles n'ont pas payé d'impôt parce que la loi est rédigée de telle sorte que c'est permissible. Ce n'est ni illégitime, ni illégal pour elles de le faire, c'est-à-dire que ce n'est pas illégal, mais c'est illégitime, à mon avis.

Les coûts prohibitifs de la mise en oeuvre de la TPS se chiffrent à 1,7 milliard d'après les Comptes publics; 808 millions comme frais de démarrage et 900 millions en crédits transitoires. L'octroi sans appel d'offres par le Secrétariat à la prospérité de 22 contrats dont la valeur totalise 3,3 millions de dollars, c'est inquiétant. Mais personne ne s'y est attardé. Soixante-cinq millions de dollars versés en pensions à des bénéficiaires qui n'y ont pas droit. Les sommes excédentaires accordées, en 1989-1990, pour le Programme canadien de prêts aux étudiants pourraient coûter 39 millions de dollars. Les Canadiens ne le savent pas, mais il y a 1,088 milliard de dettes payables au gouvernement canadien de la part d'étudiants canadiens. Je trouve cela difficile à accepter qu'on veuille nous faire adopter un projet aussi important, de quelque 161 milliards, mais que les députés de cette Chambre n'aient pas pris le temps, à mon avis, du moins, d'examiner attentivement ces dossiers. Donc, ce que le gouvernement nous demande aujourd'hui c'est de marcher, si je puis utiliser l'expression, un peu dans le fumier en se tenant le nez. Je ne suis pas prêt à faire cela. En fait, le gouvernement demande qu'on lui accorde l'absolution sans confession. Compte tenu des circonstances, je ne suis aucunement disposé à accorder mon appui à ce projet de loi.